Conseil des droits de l’homme

28e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Sri Lanka**

Genève, le 15.11.2017

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation du Sri Lanka.

La Suisse salue les premières initiatives entreprises par le gouvernement sri lankais pour la mise en œuvre de vastes réformes visant à protéger les droits de l’homme, en particulier les libertés d’expression, d’assemblée, de mouvement et de circulation.

Afin de faire progresser l’agenda en matière de justice transitionnelle – en particulier concernant le droit de savoir – pour laquelle le Sri Lanka s’est engagé dans le cadre du Conseil des droits de l’homme, la **Suisse recommande**

1. **la publication de tous les rapports de commissions antérieures sur les disparitions forcées, en particulier la Commission Présidentielle pour l’Investigation des cas de personnes disparues (PCICMP)**.
2. **la publication d’une liste consolidée des personnes disparues**.

La Suisse salue les initiatives prises par le gouvernement dans le domaine de la gouvernance du secteur de la sécurité et lui **recommande**

1. **de renforcer le contrôle démocratique du secteur de la défense, et notamment de suspendre l’implication des membres des forces armées dans des activités économiques, et ce afin d’assurer la garantie de la propriété des citoyens ainsi que de leurs moyens d’existence**.

Je vous remercie.